

**VILLE DE DISRAELI
M.R.C. DES APPALACHES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Disraeli tenue au lieu des séances, le 12 août 2024 à 19 h 00 heures, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités & villes de la province de Québec.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Daniel Roy

Siège #2 - Germain Martin

Siège #3 - Alain Daigle

Siège #4 - Martial Matteau

Siège #5 - Claude Jolicoeur

Siège #6 - Jean-François Marois

Est/sont absents à cette séance

Formant quorum sous la présidence de M. Charles Audet, maire. Mme Kim Côté, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président à 19 h 00.

08-2024-209

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE,

**II EST PROPOSÉ PAR Alain Daigle
ET RÉSOLU**

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que proposé.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024

4 - RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL

5 - CORRESPONDANCE

6 - TRÉSORERIE

6.1 - Comptes

7 - RAPPORTS DES COMITÉS / DÉPÔT DIVERS DOCUMENTS

7.1 - Rapport mensuel des permis du Service d'urbanisme

8 - RÉGLEMENTATION

8.1 - Adoption du règlement # 718 concernant les ilots de chaleur

8.2 - Adoption du règlement # 719 concernant les dérogations mineurs

8.3 - Avis de motion règlement d'emprunt vidange des boues

8.4 - Décrétant des dépenses de 600 000 \$ et un emprunt de 600 000 \$ pour les travaux de vidange complète des étangs 1 et 4 de la station d'épuration

9 - AFFAIRES NOUVELLES

9.1 - Administration générale et finances

9.1.1 - Entente intermunicipale piste cyclable

9.1.2 - Embauche de M. Pascal Dufresne à titre de directeur des travaux publics

9.1.3 - Embauche de M. Émile Girard à titre de pompier volontaire

- 9.1.4 - Autorisation de lancement d'appel d'offre sur invitation pour la cueillette des matières putrescibles
- 9.1.5 - Autorisation de lancement d'appel d'offre sur invitation pour la cueillette des matières résiduelles
- 9.1.6 - Avenant à la convention d'aide financière - Réfection de la Rue Morin - (PAVL)
- 9.1.7 - Autorisation de paiement de la facture au montant de 60 268.57\$ à Réfrigération Thetford
- 9.1.8 - Remboursement annuel au fonds de roulement
- 9.1.9 - Prolongation Entente de vitalisation MRC des Appalaches Volet 4 du FRR
- 9.1.10 - Directive pour l'office de la langue française
- 9.2 - Sécurité publique
- 9.3 - Transport
 - 9.3.1 - Rachat du tracteur multifonctionnel
- 9.4 - Hygiène du milieu et logement social
 - 9.4.1 - Autorisation de paiement de 294 075.34 \$ à Excavations Gagnon et Frères pour le projet intermunicipal de lavage des embarcations aux Lacs Aylmer, Elgin et Louise
- 9.5 - Loisirs, culture et vie communautaire
- 9.6 - Urbanisme et revitalisation
- 10 - POINT D'INFORMATION
- 11 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

08-2024-210

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-François Marois
ET RÉSOLU**

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2024 tel que déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

4 - RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les conseillers font état de leurs dossiers respectifs.

5 - CORRESPONDANCE

La directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 8 juillet 2024.

Ministère des transports...10 000 \$ pour l'amélioration de nos rues...utilisation comme nous le voulons. Nous avons un autre montant de 15 000 \$ pour le resurfaçage pour 3 ans. TECQ 1 008 468 \$

6 - TRÉSORERIE

08-2024-211

6.1 - Comptes

La directrice générale et greffière-trésorière fait la lecture des comptes de 1 500 \$ taxes incluses et plus.

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte du registre cumulatif des achats détaillé pour la période du mois de juillet 2024 au montant de 442 733,14 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Daigle
ET RÉSOLU

QUE soit approuvé le paiement des comptes du registre cumulatif des achats détaillés pour la période du mois de juillet 2024, qui totalise 442 733,14 \$;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, Kim Côté, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette séance de la Ville de Disraeli.

Kim Côté
Directrice générale et greffière-trésorière

7 - RAPPORTS DES COMITÉS / DÉPÔT DIVERS DOCUMENTS

7.1 - Rapport mensuel des permis du Service d'urbanisme

Monsieur Daniel Roy dépose le rapport des permis du service d'urbanisme pour le mois de juillet 2024 et énonce quelques statistiques sur le nombre de permis émis et la valeur des travaux.

8 - RÉGLEMENTATION

08-2024-212

8.1 - Adoption du règlement # 718 concernant les îlots de chaleur

CONSIDÉRANT QUE le plan d'urbanisme de la ville de Disraeli est en vigueur depuis le 8 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire nous demande de cibler les îlots de chaleur à l'intérieur de notre territoire;

CONSIDÉRANT QU' à la suite de la demande de la MRC, la municipalité souhaite modifier son plan d'urbanisme en vertu de l'article 109 de la LAU;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'intégrer les îlots de chaleur dans notre plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU' un premier dépôt de projet a été adopté à la séance du 10 juin dernier et qu' un avis public de consultation a été publié le 13 juin dernier;

CONSIDÉRANT QU' une assemblée publique de consultation a eu lieu ce 8 juillet dernier à 18h30;

CONSIDÉRANT QU' il n'y a eu aucune objection ni modification de demandées au projet 718;

CONSIDÉRANT QU' un deuxième dépôt de projet a été adopté à la séance ordinaire du 8 juillet dernier;

CONSIDÉRANT QU' un avis public aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum a été publié le 10 juillet 2024.

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-François Marois
ET RÉSOLU**

QUE soit adopté le règlement numéro 718 modifiant et amendant le règlement numéro 638 relatif au plan d'urbanisme tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

08-2024-213

8.2 - Adoption du règlement # 719 concernant les dérogations mineurs

CONSIDÉRANT QUE les dispositions contenues aux articles 145.1 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT QU' un comité consultatif d'urbanisme a été constitué conformément aux articles 146, 147 et 148 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme par règlement numéro 657 adopté le 6 mai 2019;

CONSIDÉRANT QU' en regard de la nouvelle réglementation municipale en matière de zonage et de lotissement, le conseil juge opportun de se prévaloir des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'adopter un nouveau règlement concernant les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU' un premier dépôt de projet a été adopté à la séance du 10 juin dernier et qu'un avis public de consultation a été publié le 13 juin dernier;

CONSIDÉRANT QU' une assemblée publique de consultation a eu lieu ce 8 juillet dernier à 18h30;

CONSIDÉRANT QU' il n'y a eu aucune objection ni modification de demandées au projet 719;

CONSIDÉRANT QUE le deuxième dépôt de projet a été adopté à la séance ordinaire du 8 juillet dernier;

CONSIDÉRANT QU' un avis public aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum a été publié le 10 juillet 2024.

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Daigle
ET RÉSOLU**

QUE soit déposé le deuxième projet de règlement numéro 719 abrogeant le règlement numéro 369 relatif aux dérogations mineures.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

08-2024-214

8.3 - Avis de motion règlement d'emprunt vidange des boues

Il est, par la présente, donné avis de motion, par monsieur Germain Martin conseiller, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 722 décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux de vidange des boues aux étangs 1 et 4 à l'usine des eaux usés de la Ville de Disraeli.

08-2024-215

8.4 - Décrétant des dépenses de 600 000 \$ et un emprunt de 600 000 \$ pour les travaux de vidange complète des étangs 1 et 4 de la station d'épuration

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de vidanger les étangs 1 et 4 de l'usine d'épuration des eaux usées dû à une forte présence des boues;

CONSIDÉRANT QUE la volonté des membres du Conseil à effectuer la vidange complète de ces dits étangs, qui consiste à réaliser les travaux de transport, de disposition et de déshydratation des boues;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil ne dispose pas des sommes suffisantes pour faire exécuter les travaux, de sorte qu'il y a lieu d'autoriser un emprunt pour en acquitter les coûts;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 août 2024 et que le règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCES,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Claude Jolicoeur
ET RÉSOLU

QUE le projet du règlement numéro 722 intitulé "DÉCRÉTANT DES DÉPENSES DE 600 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 600 000 \$ POUR LES TRAVAUX DE VIDANGE COMPLÈTE DES ÉTANGS 1 ET 4 DE LA STATION D'ÉPURATION" sera adopté à une séance subséquente.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

9 - AFFAIRES NOUVELLES

9.1 - Administration générale et finances

08-2024-216

9.1.1 - Entente intermunicipale piste cyclable

CONSIDÉRANT QUE le projet de piste cyclable entre les municipalités de Saint-Joseph-de-Coleraine et Beaulac-Garthby nous apparaît comme étant un projet à caractère structurant pour notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE pour poursuivre les démarches avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), on doit recourir à une analyse permettant de déterminer la faisabilité et le coût pour la création d'une piste cyclable en parallèle de la voie ferrée;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de l'étude nécessite sa réalisation par une firme professionnelle en ingénierie ;

CONSIDÉRANT QUE la Paroisse de Disraeli n'a obtenu qu'une seule offre de prix au montant de 71 580 \$+ tx;

CONSIDÉRANT QUE M. Louis Audet offre son appui au démarrage du projet et qu'on estime un montant de 3 500\$ en banque d'heures;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet se chiffre à 78 650\$;

CONSIDÉRANT QUE ledit projet est un projet à caractère intermunicipal touchant quatre municipalités sur le territoire des Appalaches : Paroisse de Disraeli, Beaulac-Garthby, Saint-Joseph-de-Coleraine, ville de Disraeli;

CONSIDÉRANT QU'il est possible d'obtenir une subvention au Fonds région ruralité-volet 4 jusqu'à 80% du coût du projet;

CONSIDÉRANT QUE chacune des quatre municipalités doit contribuer financièrement à la mise de fonds du projet qui correspond à 20% du coût total;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'avoir une municipalité mandataire pour faire la demande de subvention au FRR-volet 4;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Daniel Roy
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Disraeli débourse un montant de 3935\$ pour contribuer à la mise de fonds du projet.

Et mandate la Paroisse de Disraeli pour faire une demande financière au FRR-volet 4 au montant de 62 920\$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

08-2024-217

9.1.2 - Embauche de M. Pascal Dufresne à titre de directeur des travaux publics

CONSIDÉRANT QUE il y a lieu d'affecter une nouvelle personne au poste de directeur du service des travaux publics depuis le 12 juillet 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, Mme Kim Côté, occupe temporairement le poste de directeur(trice) du service des travaux publics par intérim depuis le 12 juillet 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a choisi de procéder à la recherche d'un candidat via la banque de curriculum vitae reçu antérieurement et que M. Dufresne avait été considéré comme un candidat intéressant dans les processus d'embauches antérieurs pour ce poste ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente des conditions salariales et normatives entre M. Dufresne et la Ville de Disraeli ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Germain Martin
ET RÉSOLU

QUE soit embauché M. Pascal Dufresne à titre de directeur du service des travaux publics à compter du 26 août 2024 ;

QUE soit entériné, tel que présenté, le contrat de travail à durée indéterminée ;

QUE soient autorisés le maire et la directrice générale à signer le contrat de travail pour et au nom de la Ville de Disraeli.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

08-2024-218

9.1.3 - Embauche de M. Émile Girard à titre de pompier volontaire

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de planifier à moyen terme qu'il y aura des postes comblés au sein de l'équipe de pompier volontaire;

CONSIDÉRANT QUE les délais de formation d'un pompier nécessitent d'être planifiés;

CONSIDÉRANT QUE M. Girard démontre les aptitudes et l'intérêt nécessaires pour faire partie de l'équipe du service de prévention des incendies de la Ville de Disraeli;

CONSIDÉRANT QUE M. Girard est entré en fonction le 1 août 2024.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martial Matteau
ET RÉSOLU

QUE M. Émile Girard soit embauché à titre de pompier volontaire selon les termes de la convention collective établie avec le service incendies et ce incluant les formations qui s'y rattachent.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

08-2024-219

9.1.4 - Autorisation de lancement d'appel d'offre sur invitation pour la cueillette des matières putrescibles

CONSIDÉRANT QUE le contrat arrivera à échéance en décembre 2024;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de renouveler le contrat pour l'année 2025.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-François Marois
ET RÉSOLU

QUE soit autorisée la directrice générale et greffière-trésorière de procéder à l'appel d'offre par invitation pour la cueillette des matières putrescibles.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

08-2024-220

9.1.5 - Autorisation de lancement d'appel d'offre sur invitation pour la cueillette des matières résiduelles

CONSIDÉRANT QUE le contrat arrivera à échéance en décembre 2024;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de renouveler le contrat pour l'année 2025.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-François Marois
ET RÉSOLU

QUE soit autorisée la directrice générale et greffière-trésorière de procéder au lancement de l'appel d'offre sur invitation pour la cueillette des matières résiduelles.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

08-2024-221

9.1.6 - Avenant à la convention d'aide financière - Réfection de la Rue Morin - (PAVL)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Daniel Roy
ET RÉSOLU**

QUE la Ville de Disraeli confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame Kim Côté, directrice générale et greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministère des Transports.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

08-2024-222

9.1.7 - Autorisation de paiement de la facture au montant de 60 268.57\$ à Réfrigération Thetford

CONSIDÉRANT QUE Réfrigération Thetford a été mandaté pour effectuer les travaux de remplacement des compresseurs et le système de réfrigération de l'Aréna Isothermic de Disraeli;

CONSIDÉRANT QUE le montant total des travaux de 109 883, 56\$ a été approuver au surplus non-affecté.

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Claude Jolicoeur
ET RÉSOLU**

QUE soit autoriser le paiement de la facture d'avancement des travaux de Réfrigération Thetford au montant de 60 268.57\$

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

08-2024-223

9.1.8 - Remboursement annuel au fonds de roulement

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli s'est dotée d'un fonds de roulement en vertu du règlement no 255 ;

CONSIDÉRANT QUE des sommes peuvent être prélevées à même le fonds pour toutes fins jugées utiles par le Conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE les prélèvements doivent faire l'objet d'un remboursement en versements annuels, suivant un calendrier établi par le Conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QU' un montant de 56 577,52 \$ est nécessaire afin de respecter les remboursements établis pour l'année 2024 ;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Daniel Roy
ET RÉSOLU**

QUE soit renfloué le fonds de roulement d'un montant de 56 577,52 \$ pour l'année 2024. Ce montant correspond à la somme des versements de 11 916.09 \$ pour la chargeuse, de 7 854.59 \$ pour le remplacement du quai no 2 et no 3 en 2018, de 1 607.06 \$ pour l'achat d'une camionnette aux travaux publics en 2022, de 29 970.15 \$ pour l'achat du camion Western Star 2018 et de 5 229.63 \$ pour l'achat du Nissan 2013, rendant le solde disponible au fonds de roulement à 341 015.45 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

08-2024-224

9.1.9 - Prolongation Entente de vitalisation MRC des Appalaches Volet 4 du FRR

CONSIDÉRANT QU'une entente de vitalisation a été signée le 23 mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE la MINISTRE, a obtenu l'autorisation de modifier les dates pour engager et pour dépenser la totalité des sommes reçues;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-François Marois
ET RÉSOLU

QUE soit modifiée l'entente de vitalisation signée le 23 mars 2021 afin de prolonger jusqu'au 31 décembre 2026 pour engager la totalité des sommes reçues et jusqu'au 31 décembre 2027 pour les dépenser.

QUE madame Kim Côté, directrice générale, greffière-trésorière et Charles Audet, maire soient autorisés à signer tout document concernant cette entente.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

08-2024-225

9.1.10 - Directive pour l'office de la langue française

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.15 de la Charte de la langue française stipule que tout organisme de l'Administration auquel s'applique la politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas où le permettent les dispositions de la section I de ladite Charte;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli est un organisme de l'Administration visé et que l'organisation doit se conformer à la disposition;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Germain Martin
ET RÉSOLU

QUE les dispositions soient prises afin d'informer le ministère de la Langue française que la Ville de Disraeli utilise exclusivement le français dans toutes ses communications;

QUE la présente résolution tienne lieu de directive en vertu de l'article 29.15 de la Charte de la langue française;

QUE la présente résolution soit transmise au ministère de la Langue française, diffusée sur le site Internet de la Ville de Disraeli et envoyée par courriel à tous les employés de l'organisation dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

9.2 - Sécurité publique

9.3 - Transport

08-2024-226

9.3.1 - Rachat du tracteur multifonctionnel

CONSIDÉRANT QUE le contrat du crédit-bail concernant le chargeur sur roues arrive à échéance le 30 septembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli a la possibilité de racheter le tracteur multifonctionnel à la Banque RBC ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli prévoit selon son programme triennal d'immobilisation de prendre les sommes à même les surplus accumulés non affectés ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli réaliserait une économie en frais d'intérêt ;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Martial Matteau
ET RÉSOLU**

QUE soit autorisé le paiement du solde résiduel du crédit-bail concernant le chargeur sur roues au coût de 73 056,03\$ taxes incluses ;

QUE soient prises les sommes réelles nettes à même les surplus accumulés non affectés.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

9.4 - Hygiène du milieu et logement social

08-2024-227

9.4.1 - Autorisation de paiement de 294 075.34 \$ à Excavations Gagnon et Frères pour le projet intermunicipal de lavage des embarcations aux Lacs Aylmer, Elgin et Louise

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Beaulac-Garthby, Paroisse de Disraeli, Stratford, Weedon et la Ville de Disraeli, étant connues comme les municipalités partenaires, désirent s'associer afin d'entreprendre les actions nécessaires pour la protection des lacs Aylmer, Elgin et Louise;

CONSIDÉRANT QUE l'entente intermunicipale concernant la protection des lacs Aylmer, Elgin et Louise intervenue en juin 2023;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités partenaires veulent traiter le projet d'implantation des stations de lavage et de descentes de bateaux pour les lacs Aylmer, Elgin et Louise de façon concertée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli a été nommée mandataire des stations de lavage;

CONSIDÉRANT QUE le décompte #1 reçu présente un montant de 294 075.34 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Claude Jolicoeur
ET RÉSOLU**

QUE la Ville de Disraeli, à titre de mandataire pour les stations de lavage, effectue le paiement de la facture d'Excavations Gagnon et frères inc. au montant de 294 075.34 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

9.5 - Loisirs, culture et vie communautaire

9.6 - Urbanisme et revitalisation

10 - POINT D'INFORMATION

- Camion de la ville chez un employé le week-end du 10-11 août (surveillance et de garde pour les pluies abondantes)
- Nutech

11 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions des personnes de l'assistance. La période de questions débute à 19h31 et se termine à 20h19

La directrice générale et greffière-trésorière atteste qu'aucune question n'a été transmise par écrit.

08-2024-228

12 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé ;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Martial Matteau
ET RÉSOLU**

QUE soit levée cette séance à 20h19

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

Je, Charles Audet maire, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le dir.-gén. / greff.-trés. de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19).

Charles Audet
Maire

Kim Côté
Directrice générale et greffière-trésorière

